

## **Eccles, Natalie**

---

**De:** Claudette Savard [csavard.sante@gmail.com]  
**Envoyé:** 29 novembre 2016 08:28  
**À:** Greffe  
**Cc:** Jean Hudon  
**Objet:** Re: Dossier R-39642016

Bonjour,

Pour répondre à votre courriel, **nous autorisons que vous accordiez à la Régie la permission de la publier notre telle quelle sans plus attendre..** Je n'avais pas donné notre adresse par contre...et je vous la transmet pour ne pas retarder le processus:

**Claudette Savard  
Conrad Cloutier  
199 Avenue Royale  
St-Tite-des-Caps,  
G0A 4J0**

Espérant le tout à votre satisfaction.

Merci !

Claudette Savard  
Conrad Clutier

Me Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square Victoria, bureau 2.55

Montréal, Québec H42 1A2

OBJET: Demande de conserver mon compteur électromécanique et de ne pas laisser HQ démanteler les 181,500 compteurs électromécaniques encore disponibles et si précieux..

Madame,

1) Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs électromagnétiques de nouvelles générations, de conserver notre compteur électromécanique que nous avons depuis l'achat de notre nouvelle propriété en 2008. Nous avons toujours payé nos comptes par paiements pré-autorisés chaque mois et nous continuerons à les payer. Nous n'avons jamais eu de retard.

2) La raison pour laquelle je demande de conserver mon compteur électromécanique, c'est que je suis incapable d'aller dans les endroits où il y a un compteur électromagnétique. J'ai des maux de tête, des palpitations et des étourdissements et à une visite chez mon fils, j'ai eu un malaise vraiment important et on a même voulu m'amener à l'urgence...Je n'étais pas au courant que mon fils avait ce compteur, et ce n'est que quelques mois après que j'ai appris qu'on avait changé son compteur sans l'avertir. Et quand ce malaise est arrivé, j'étais tout près de son compteur...et c'est à ce moment que j'ai fait le lien. Donc pour moi, je tiens à garder mon compteur électromécanique car je tiens énormément à ma santé.

3) Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. Il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quand à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques. Nous demandons à la Régie d'obliger le distributeur à conserver les 181,500 compteurs électromécaniques en sa possession dans le but d'une utilisation ultérieure.

4) .Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et nous nous appuyons sur la Charte des Droits et Libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLICQ. Et finalement nous exigeons que notre lettre soit publiée dans les Observations sur le site de la Régie.

Veillez agréer Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Claudette Savard &

Conrad Cloutier